



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 12/01/2021
Reçu en préfecture le 12/01/2021
Affiché le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20210111-D_2021_1_1-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_1_1

L' an deux mille vingt et un, le lundi 11 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 04 Janvier 2021

Présents : 28

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Validation de la 7ème
modification statutaire du
SYMPAM**

Pouvoirs :

Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

Exposé : Monsieur le Président expose aux membres du Conseil que le Comité syndical du SYMPAM, réuni le 16 décembre 2020, a décidé, à l'unanimité moins une abstention, de modifier pour la septième fois ses statuts.

Cette décision fait suite au rejet par le comité syndical du 21/10 dernier (35 voix contre, 28 voix pour et 6 abstentions) de la proposition de prorogation de 11 mois de la durée du syndicat, actant de fait sa dissolution au 23/01/21. Or, sur la base d'une analyse juridique de la DDT 07, il s'est avéré que, dans l'hypothèse de la dissolution du syndicat initialement porteur du SCoT, la procédure d'élaboration devrait être reprise au stade de la prescription. Face à cette impasse, un consensus a alors émergé sur la nécessité de conserver le syndicat actuel, en faisant évoluer ses statuts, pour continuer à porter uniquement le SCoT. Nourri par la concertation des Présidents d'EPCI conduite par le Sous-préfet de Largentière, le projet de modification statutaire proposé s'articule autour des évolutions suivantes :

- Réduction du périmètre syndical à 8 communautés de communes ;
- Recentrage du syndicat sur la seule compétence SCoT, dorénavant assortie d'une durée illimitée;
- Maintien, sur la base d'une durée limitée expirant le 31/03/2021, des compétences chapeaux Charte de développement et Politiques contractuelles de développement, pour permettre à certains dispositifs portés par le SYMPAM de rebondir dans les meilleures conditions, notamment La Trame, le Polinno et Leader ;
- Réduction du nombre de délégués titulaires de 63 à 38 (hors ARC et DRAGA) ;
- Réduction du nombre de membres du bureau de 25 à 9 (hors ARC et DRAGA) ;
- Réduction du nombre de membres de l'exécutif de 6 à 3 (hors ARC et DRAGA).

Faisant suite à la notification du SYMPAM datée du 17 décembre 2020, il convient donc d'examiner ledit projet de modification statutaire.

Sur la base de l'exposé du Président et, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes de la 7ème modification statutaire du SYMPAM, tels que stipulés dans la délibération du comité syndical référencée DCS20033 et datée du 17 décembre 2020 ;
- **CHARGE** le Président de transmettre la présente délibération aux services de l'Etat ainsi qu'au SYMPAM ;
- **AUTORISE** par ailleurs le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 12/01/2021

Reçu en préfecture le 12/01/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210111-D_2021_1_1-DE



Emis le 11/01/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_1_2

L' an deux mille vingt et un, le lundi 11 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 04 Janvier 2021

Présents : 28

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Adhésion à la
plateforme d'initiative
Initiative Seuil de Provence
Ardèche Méridionale**

Pouvoirs :

Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

Exposé : Le Vice-Président, en charge de l'économie, indique que jusqu'à présent la Plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale était financée par le Pays de L'Ardèche Méridionale. Face à la réduction de ses compétences, il convient donc que les EPCI adhérent désormais directement à l'association moyennant une participation de 0,68 € par habitant pour 2021 (soit 6 440 €) et 0,75 € par habitant à partir de 2022.

Cette adhésion qui se formalise par la signature d'une convention triennale ancre une collaboration dans la durée en proximité et permettra de bénéficier des services de l'association au 1er rang desquels :

- Le soutien à l'insertion par l'économie au travers de l'instruction des dossiers de demandes de financements de projets de création/reprise et de 1er développement d'entreprise,
- L'octroi de prêt d'honneur à 0 % : Prêt personnel à taux 0% voué à lever les financements bancaires complémentaires nécessaire à la réalisation des projets,
- La mise en place d'un parrainage du nouvel entrepreneur par un chef d'entreprise expérimenté
- La montée en compétences et la mise en réseau avec les acteurs locaux au travers d'afterworks, d'ateliers thématiques, de formations, ...

Il convient donc d'approuver cette adhésion et désigner un élu pour siéger dans les différentes instances de l'association. Le Président propose que Thierry Bruyère-Isnard _ Vice-président en charge de l'économie représente la collectivité.

Sur la base de l'exposé du Vice-président et, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale sur la base d'une convention triennale ;
- **APPROUVE** la participation de 0,68€ par habitant pour 2021 (soit 6 440€) et 0,75€ par habitant à partir de 2022 ;
- **APPROUVE** la désignation de Thierry BRUYERE-ISNARD pour représenter la collectivité dans les différentes instances de l'association et le cas échéant, l'autorise à candidater au Conseil d'Administration dans le collège ad hoc ;
- **CHARGE** le Président de transmettre la présente délibération aux services et partenaires concernés ;

- **AUTORISE** par ailleurs le Président à engager les dépenses nécessaires à cette affaire.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 12/01/2021
Reçu en préfecture le 12/01/2021
Affiché le
ID : 007-200039832-20210111-D_2021_1_2-DE



Emis le 11/01/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 12/01/2021
Reçu en préfecture le 12/01/2021
Affiché le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20210111-D_2021_1_3-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_1_3

L' an deux mille vingt et un, le lundi 11 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 04 Janvier 2021

Présents : 28

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Renouvellement de la
convention et du programme
d'actions de l'association
AMESUD**

Pouvoirs :

Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

Exposé : Le Vice-président, en charge de la transition énergétique et du développement économique, indique qu'il convient de renouveler la convention avec l'association AMESUD. Cette dernière a pour objet de définir les modalités d'organisation et de financement des services de proximité mis en œuvre par l'association AMESUD afin de soutenir et de renforcer l'animation économique du territoire en complémentarité des actions conduites par la Communauté de communes.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes contribue au financement des services suivants :

- Accueil du public sur le flux et animation d'un lieu ressource
- Accueil, accompagnement, suivi des porteurs de projets
- Accueil, accompagnement, suivi des demandeurs d'emploi
- Accueil, accompagnement des employeurs

Organisation de temps collectifs d'informations et d'échanges sur des thématiques liées à l'emploi, la formation ou la création d'activités

Un bilan d'activités de la période 2018-2020 a été présenté.

Issus de plusieurs temps d'échanges, le programme d'actions va être modifié pour offrir une plus grande proximité de travail avec les élus, notamment les maires, avec des temps de rencontres dans les communes (voir document perspectives en annexes). La participation annuelle resterait au niveau des années précédentes à savoir 11 439 €.

Il convient donc d'approuver cette adhésion et désigner un élu pour siéger dans les différentes instances de l'association. Le Président propose que Thierry Bruyère-Isnard _ Vice-président en charge de l'économie représente la collectivité.

Sur la base de l'exposé du Président et, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire met au vote la décision.

Résultat du vote :

10 ABSTENTIONS (GARRIDO Jean-Manuel, DESCHANELS Georgette, LAGANIER Jean-Marie, ALLAVENA Serge (par pouvoir), BALMELLE Robert, ROUVEYROLLE Bernard, MICHEL Jean-Marc, RIEU-FROMENTIN Françoise, BONNET Franck, GADILHE Sébastien), 20 voix POUR,

Envoyé en préfecture le 12/01/2021

Reçu en préfecture le 12/01/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210111-D_2021_1_3-DE

Par conséquent, à la majorité, le conseil communautaire

- APPROUVE l'adhésion à l'association AMESUD sur la base d'une convention triennale
- APPROUVE la participation de 11 439 € ;
- APPROUVE les désignations de BRUYERE-ISNARD Thierry et de BALMELLE Robert pour représenter la collectivité dans les différentes instances de l'association ;
- CHARGE le Président de transmettre la présente délibération aux services et partenaires concernés ;
- AUTORISE par ailleurs le Président à engager les dépenses nécessaires et à signer toute pièce relative à cette affaire.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 10



Emis le 11/01/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_1_4

L' an deux mille vingt et un, le lundi 11 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 04 Janvier 2021

Présents : 28

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Validation schéma
départemental en faveur du
vélo**

Pouvoirs :

Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

Le Vice-président, en charge de la mobilité, expose :

L'Ardèche est un département fortement engagé en faveur du vélo. Le Conseil départemental s'est doté en 2011 d'un schéma départemental vélo. Grâce à cet outil de planification l'offre s'est élargie de manière cohérente.

L'Ardèche compte à ce jour 6 464 km d'itinéraires cyclables destinés à des publics diversifiés :

- Les voies douces d'Ardèche (267 km à terme) que sont la Dolce Via (93 km), la voie verte de la vallée de la Payre (20 km), la Voie Bleue (12 km), la Via Ardèche (70 km à terme) et la Via Fluvia (V73, 25 km à terme),
- La ViaRhôna (EV17, 94 km),
- Sur les routes de l'Ardéchoise (4 232 km de circuits),
- Les boucles VTT,
- La grande traversée de l'Ardèche en VTT (315 km).

Outre les itinéraires, un effort conséquent a été porté sur l'accueil des pratiquants. Avec plus de 230 sites labellisés Accueil vélo l'Ardèche se place dans le peloton de tête des départements français.

À l'heure où se profilait la nécessité de reprendre la réflexion et d'élaborer le nouveau schéma départemental, se faisait jour aussi l'évolution des compétences entre les EPCI et les départements. Dès lors, ce nouveau schéma départemental et la politique cyclable qu'il promeut sont le fruit d'une co-construction. Sa mise en œuvre sera pilotée par le réseau vélo, constitué en septembre 2017 avec les intercommunalités et tous les acteurs du territoire concernés par la pratique du vélo : offices de tourisme, associations d'usagers, etc.

Ce nouveau schéma inscrit son champ d'action dans des thématiques plus larges que les seules infrastructures pour répondre plus efficacement aux différents usages : « vélotaf », vélosport, vélotourisme ou encore vélotourisme. Pour rappel la participation de la collectivité sur cette démarche est plafonnée à 500 €. Le programme d'actions se décline comme suit :

AXE 1 - POURSUIVRE LA RÉALISATION DES INFRASTRUCTURES

1. Finaliser le réseau ossature
2. Desservir les pôles touristiques majeurs
3. Développer un panel de boucles vélo et VAE
4. Structurer la pratique cyclosportive autour du réseau « Sur les Routes de l'Ardéchoise »
5. Structurer l'offre départementale VTT

6. Structurer l'offre départementale Gravel
7. Adopter une signalisation homogène et continue
8. Développer la cyclabilité du territoire au quotidien

Envoyé en préfecture le 12/01/2021

Reçu en préfecture le 12/01/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210111-D_2021_1_4-DE

AXE 2 - DÉPLOYER UNE OFFRE DE SERVICE COHÉRENTE

1. Améliorer l'embarquement des vélos dans les transports en commun
2. Améliorer l'offre de stationnement
3. Déployer et animer le label Accueil Vélo
4. Adapter les structures d'hébergement au tourisme à vélo
5. Déployer l'offre de locations de vélos, notamment de VAE sur tout le territoire ardéchois
6. Aménager des aires d'arrêt sur les véloroutes et voies vertes
7. Structurer un réseau de dépanneurs / réparateurs de vélos

AXE 3 - PROMOUVOIR LA PRATIQUE DU VÉLO

1. Promouvoir l'utilisation du VAE utilitaire
2. Promouvoir l'Ardèche comme destination vélo
3. Accompagner les changements de comportement

AXE 4 - ASSURER LA GOUVERNANCE DU DISPOSITIF |

1. Animer le réseau vélo
2. Observer et suivre la fréquentation et les pratiques vélo sur le territoire

Une synthèse du schéma est annexée. Il est proposé d'approuver ce schéma

Sur la base de l'exposé et, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le nouveau schéma départemental vélo ;
- **CHARGE** le Président de transmettre la présente délibération aux services et partenaires concernés ;
- **AUTORISE** par ailleurs le Président à engager les dépenses nécessaires et à signer toute pièce relative à cette affaire.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0



Emis le 11/01/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2021_1_5**

L' an deux mille vingt et un, le lundi 11 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 04 Janvier 2021

Présents : 28

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Demandes de
subventions 2021 : Pass
Territoire _ Dotation d'
Equipement des Territoires
Ruraux (DETR) et Dotation de
Soutien à l'Investissement
Local (DSIL)**

Pouvoirs :

Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

Le Président expose : les dossiers de demande de subvention devant être déposés avant fin février, il convient de déterminer les projets d'investissement (HT) à proposer aux financeurs. Il est donc proposé d'approuver les demandes de subventions ci-dessous :

Au titre de l'Etat DETR-DSIL :

Travaux sur les bâtiments publics : Rénovation, mise aux normes et local de stockage de la crèche :

- Montant de la dépense : 35 000 €
- Montant de la subvention : 7 000 à 14 000 € (20 à 40%)

Projets de développement économique : Démarches préalables à la création d'une ZA sur Les Vans / Chambonas _ (Etudes et 1ère tranche d'acquisition foncière) _ sous réserve éligibilité

- Montant de la dépense : 450 000 €
- Montant de la subvention : 50 000 à 100 000 € max (20 à 40%)

Au titre du Département _ Pass Territoires :

Foncier d'activité : Démarches préalables à la création d'une ZA sur Les Vans / Chambonas _ (Etudes et 1ère tranche d'acquisition foncière)

- Montant de la dépense : 450 000 €
- Montant de la subvention : 135 000 € max (taux variable 30% maximum)

Augmentation de la flotte de VAE en location et acquisition de matériel technique

- Montant de la dépense : 30 000 €
- Montant de la subvention : 9 000 à 15 000 € (30 à 50%)

Mobilier vélo mis à disposition des collectivités : 12 arceaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE les dossiers de demande de subvention figurant ci-dessus ;

Envoyé en préfecture le 12/01/2021

Reçu en préfecture le 12/01/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210111-D_2021_1_5-DE

SOLLICITE les différents financeurs au titre de l'Etat, du Département ainsi que la Région et pour l'obtention des subventions ;
AUTORISE le Président à signer toute pièce nécessaire à la bonne instruction

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0



Emis le 11/01/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_1_6

L' an deux mille vingt et un, le lundi 11 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 04 Janvier 2021

Présents : 28

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Appel à projet du
Département sur « Soutien à
l'intercommunalité : pour une
action sociale de proximité »**

Pouvoirs :

Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

Les Vice-Présidentes, en charge de l'action sociale volets enfance-jeunesse et santé, présentent la réponse à l'appel à projet 2021 du Département « Soutien à l'intercommunalité : pour une action sociale de proximité » qui se décline autour de 2 axes :

AXE 1 Accompagner les ardéchois dans leur accès aux droits sociaux :

Enjeu majeur du territoire, cet objectif concerne l'accès au numérique, l'itinérance géographique de la MSAP et le maillage du territoire en lien notamment avec les secrétariats de mairie et les CCAS. La réalisation de cet objectif s'appuie opérationnellement sur la MSAP et le Centre socioculturel Revivre. Les actions suivantes seront développées : une itinérance géographique confortée pour la MSAP et une présence au plus près des personnes vulnérables, le développement de l'Espace Public Numérique du centre socioculturel, et l'organisation d'atelier spécifiques.

AXE 2 Innover expérimenter :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé, le défi est de parvenir à coordonner toutes les actions de promotion de la santé conduites par les partenaires pour une meilleure lisibilité par les habitants du territoire. Cela passe par la finalisation de la validation du Contrat Local de Santé par les partenaires institutionnels, par la création d'un poste de coordinateur du contrat et la priorisation des actions.

Dans le cadre de cet appel à projet, l'aide financière sollicitée auprès du Département s'élève à 14 413 € pour 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le dossier de réponse à l'appel d'offre du Département sur le soutien à l'intercommunalité pour une action sociale de proximité ;

SOLLICITE auprès du Département une aide financière à hauteur de 14 413 € pour 2021 ;

AUTORISE le Président à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ce dispositif.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 12/01/2021

Reçu en préfecture le 12/01/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210111-D_2021_1_6-DE



Emis le 11/01/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le